

ESPACE D'EXPOSITION  
BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE  
PLACE NOTRE-DAME 63210 ORCIVAL

SAISON D'EXPOSITIONS

2025

## APPEL À CANDIDATURES

Chaque année, l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy met à disposition des artistes, locaux ou passionnés de la région, un espace d'exposition au sein du **Bureau d'Accueil Touristique d'Orcival**.

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE :

Situé au cœur du **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, le territoire **Auvergne VolcanSancy** est une entité géologique, humaine et touristique forte. Forgé par les éléments, il se compose de sites uniques, dont certains reconnus par l'**Unesco**, des itinéraires spectaculaires (GR 30, Grande Traversée du Massif Central à VTT), un terroir de production des **5 fromages AOP d'Auvergne**, des édifices architecturaux connus dans toute l'Auvergne...

### PRÉSENTATION DE LA SAISON D'EXPOSITION 2025 :

Programmée du **lundi 5 mai 2025 au vendredi 1er mai 2026**, la nouvelle saison d'expositions a pour objectif de permettre :

- Aux artistes de mettre en valeur leurs œuvres, dans un espace d'exposition unique (ancienne maison traditionnelle restaurée).
- A l'Office de Tourisme de promouvoir son espace d'accueil en proposant des expositions riches et variées.

Le public ciblé regroupe les habitants du territoire ainsi que les visiteurs en séjour et les passionnés d'art.

### PRINCIPE DE SÉLECTION :

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes, seuls ou en collectifs ayant déjà ou n'ayant jamais exposé.

Il est impératif pour exposer de remplir un dossier, selon les consignes explicitées ci-après.

Ce dossier sera soumis à une commission, désignée par le Comité de direction de l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy.

Les résultats de cette sélection seront communiqués à l'ensemble des candidats les jours suivants la délibération du jury.

### CRITÈRES DE SÉLECTION :

- **Maîtrise technique** : qualité du dessin, du cliché, de trait en peinture. Perspectives linéaires et aériennes. Sens et justesse des proportions de style. Uniformité de l'ensemble des œuvres.
- **Démarche artistique** : démonstration d'une démarche sérieuse, cohérente et pertinente. Résultats et effets obtenus.
- **Expression créative** : caractère inventif et originalité. Sensibilité de l'artiste, émotions générées, expression, style distinctif.
- **Cohérence avec l'espace / Opinion objective du jury** : homogénéité dans l'ensemble, soin apporté à la présentation des œuvres. Opinion personnelle de chaque juré.

[www.auvergnevolcansancy.com](http://www.auvergnevolcansancy.com)

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

## SAISON 2025

Merci de bien renseigner tous les champs du formulaire et de joindre toute image nécessaire.

### VOTRE PROFIL :

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Email .....

Site internet .....

Page Facebook/Instagram .....

Êtes-vous :

Amateur

Professionnel

En voie de professionnalisation

### VOTRE PROJET D'EXPOSITION :

Titre .....

Catégorie :

Peinture

Arts Numériques

Photos

Dessin

Sculpture

Autres (précisez).....

Avez-vous déjà exposé ? Où et quand ? (Principales dates) : .....

Prix de vente des œuvres (indiquer une fourchette de tarifs) : .....

Dimensions des œuvres – longueur/largeur/hauteur en cm (indiquer une fourchette) :

Période d'exposition souhaitée (voir calendrier prévisionnel dans le règlement) :

**TOUTE DEMANDE DE PARTICIPATION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :**

D'un dossier de présentation de l'artiste comprenant :

- Une note d'intention artistique qui présente les motivations de l'artiste et ses objectifs (facultatif),
- Une courte biographie,
- Une revue de presse, book ou articles (facultatif).

De photos des œuvres (préciser les titres et les dimensions de chaque œuvre) par mail ou WeTransfer.

De l'acceptation du règlement de l'appel à candidature.

Du formulaire de candidature rempli.

Fait à .....

Le .....

Nom .....

Prénom .....

J'ai pris connaissance et accepte les conditions prévues au règlement de l'appel à candidature ci-après.

Signature
-----------

Formulaire de candidature à renvoyer avant le  
VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2024 à :

OFFICE DE TOURISME  
AUVERGNE VOLCANSANCY  
Place Notre-Dame  
63210 ORCIVAL

Ou par mail : [l.montel@auvergnevolcansancy.com](mailto:l.montel@auvergnevolcansancy.com)

# RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE

## Art 1 / Règlement

La participation à la saison d'expositions implique pour les candidats l'acceptation du présent règlement.

Les candidats renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice notamment en cas d'annulation.

Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leurs œuvres, afin d'apparaître sur les supports relatifs à la manifestation (promotion, communication, site internet, brochures...).

## Art 2 / Admissibilité des candidats

Les candidatures sont ouvertes à titre individuel ou d'un collectif aux amateurs, artistes en voie de professionnalisation et professionnels.

Une exposition en duo ou en collectif devra faire l'objet d'une candidature unique.

## Art 3 / Dépôt des dossiers de candidatures

Les participants seront sélectionnés par une commission composée d'artistes, professionnels du monde artistique ou passionnés d'art.

Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats au plus tard le 15 janvier 2024, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

La commission, pour faciliter la sélection pourra demander des renseignements complémentaires aux candidats.

## Art 4 / Planning prévisionnel d'organisation des expositions

- 1<sup>ère</sup> période : Du lundi 5 mai au vendredi 27 juin 2025 – **Exposition du printemps**
- 2<sup>ème</sup> période : Du lundi 30 juin au vendredi 29 août 2025 – **Exposition de l'été**
- 3<sup>ème</sup> période : Du lundi 1er septembre dimanche 2 novembre 2025 – **Exposition de l'automne**
- 4<sup>ème</sup> période : Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 1er mai 2026 – **Exposition de l'hiver**

**L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier ces dates en accord avec l'artiste retenu, au moment de la signature de la convention d'exposition.**

## Art 5 / Vente

La possibilité de vendre au sein de l'espace d'exposition du Bureau d'Accueil Touristique d'Orcival est incluse.

L'artiste devra fournir lors de l'installation un catalogue de vente, un certificat d'authenticité de chaque œuvre, ainsi que les pièces justifiant l'autorisation à commercialiser.

**Une commission de 15%** sera appliquée par l'Office de Tourisme à chaque vente.

Une convention d'exposition-vente devra être signée par l'artiste à la suite de sa sélection.